

FONDS SPÉCIAL DU NIGERIA

Gestion financière

Placements

Libellés uniquement en USD, les avoirs en banque et les placements du FSN s'établissaient à 102,79 millions d'UC au 31 décembre 2009, contre 229,93 millions d'UC en 2008. Le revenu des placements pour 2009 s'est élevé à 1,99 millions d'UC, soit un rendement de 1,06 % sur un volume moyen de placements de 187,15 millions d'UC, contre un revenu de 5,35 millions d'UC en 2008, soit un rendement de 2,47 % sur un volume moyen de placements de 216,71 millions d'UC.

Portefeuille de prêts

Les prêts signés, déduction faite des annulations, se sont élevés au 31 décembre 2009 à 245,81 millions d'UC contre 240,81 millions d'UC à fin 2008. À fin 2009, on dénombrait 32 prêts actifs signés dont l'encours s'élevait à 53,24 millions d'UC. À la même date, 38 prêts étaient entièrement remboursés pour un montant total de 98,69 millions d'UC.

Décaissements

Les décaissements sont passés de 8,46 millions d'UC en 2008 à 4,87 millions d'UC en 2009, soit une baisse de 42,43%. Au 31 décembre 2009, le montant cumulé des décaissements s'établissait à 221,69 millions d'UC. À la même date, 60 prêts étaient totalement décaissés pour un montant de 200,20 millions d'UC, soit 90,31% des décaissements cumulés.

Politiques et processus de gestion des risques

Tout comme la Banque africaine de développement, le Fonds spécial du Nigeria cherche à limiter son exposition aux risques non essentiels à son activité principale, qui consiste à fournir de l'aide au développement, tels que les risques de liquidité, de change et de taux d'intérêt. La note D aux états financiers présente les politiques et processus mis en place par le FSN pour gérer ces risques.

Résultats financiers

Le résultat net du FSN avant les distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs

a diminué, passant de 5,99 millions d'UC en 2008 à 3,17 millions d'UC en 2009, principalement en raison de la baisse du revenu des placements. Le revenu des placements en 2009 a diminué de 3,36 millions d'UC suite à la réduction du volume moyen des placements durant l'exercice. Les dépenses administratives, qui représentent la part du Fonds dans le montant total des dépenses répartissables du Groupe de la BAD, ont diminué de 0,69 million d'UC, passant de 1,49 millions d'UC en 2008 à 0,80 million d'UC en 2009. La part du FSN dans le montant total des dépenses répartissables du Groupe de la BAD est fixée sur la base d'une formule de répartition des coûts préalablement approuvée, qui est fonction essentiellement des niveaux relatifs de certains indicateurs du volume des opérations et de la taille du bilan. Toutefois, le paiement annuel pour les dépenses encourues ne peut excéder 20% du revenu brut du Fonds. Les réserves du Fonds, déduction faite de la différence de conversion cumulée des devises, ont diminué, passant de 158,19 millions d'UC en 2008 à 28,14 millions d'UC en 2009, sous l'effet du retrait des fonds par le gouvernement nigérian durant l'exercice.

Fonds spécial du Nigeria

États financiers et rapport du Commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2009

	Page
Bilan	230
Compte de résultat	232
État du résultat global	233
État des variations des capitaux propres	233
Tableau des flux de trésorerie	234
Notes sur les états financiers	235
Rapport du Commissaire aux comptes	254

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'UC - Note B)

ACTIFS	2009	2008
AVOIRS EN BANQUE	4 375	90 367
PLACEMENTS (Note E)	98 414	139 565
CRÉANCES		
Intérêts et commissions courus et à recevoir sur prêts	1 574	1 807
Intérêts courus sur placements	176	733
Autres créances	522	529
	<u>2 272</u>	<u>3 069</u>
PRÊTS (Notes D et F)		
Prêts non remboursés	53 242	54 785
Moins: Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(143)	(157)
	<u>53 099</u>	<u>54 628</u>
MONTANT TOTAL DES ACTIFS	<u>158 160</u>	<u>287 629</u>

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	2009	2008
DETTES	1 435	852
CAPITAUX PROPRES (Note G)		
Capital	128 586	128 586
Réserves		
Revenus non distribués	147 194	273 660
Ajustements cumulés de conversion de devises (Note B)	(119 055)	(115 469)
Montant total des réserves	<u>28 139</u>	<u>158 191</u>
Montant total des capitaux propres	<u>156 725</u>	<u>286 777</u>
MONTANT TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	<u>158 160</u>	<u>287 629</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'UC - Note B)

	2009	2008
REVENUS (Note H)		
Intérêts et commissions sur prêts	2 021	2 076
Revenus des placements	1 990	5 350
Autres revenus	-	33
Montant total des revenus	<u>4 011</u>	<u>7 459</u>
DÉPENSES		
Dépenses administratives (Note I)	802	1 485
Frais bancaires	14	15
Montant total des dépenses	<u>816</u>	<u>1 500</u>
Provisions pour dépréciation des prêts (Note F)	(12)	(17)
Provisions pour dépréciation des intérêts et des produits à recevoir sur les prêts (Note F)	34	(11)
Montant total des dépenses et des provisions pour dépréciation	<u>838</u>	<u>1 472</u>
Résultat avant distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs	3 173	5 987
Distributions approuvées par le Conseil des gouverneurs (Note G)	(599)	(1 984)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	<u>2 574</u>	<u>4 003</u>

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'UC - Note B)

	2009	2008
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	2 574	4 003
Autres éléments du résultat global	-	-
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	2 574	4 003

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'UC - Note B)

	Capital	Revenus non distribués	Ajustements cumulés de conversion de devises	Montant total des capitaux propres
SOLDE AU 1 ^{er} JANVIER 2008	128 586	269 657	(124 777)	273 466
Résultat net de l'exercice	-	4 003	-	4 003
Ajustement de conversion de devises	-	-	9 308	9 308
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008 ET AU 1^{er} JANVIER 2009	128 586	273 660	(115 469)	286 777
Résultat net de l'exercice courant	-	2 574	-	2 574
Ajustement de conversion de devises	-	-	(3 586)	(3 586)
Retrait des fonds par le Gouvernement du Nigeria	-	(129 040)	-	(129 040)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009	128 586	147 194	(119 055)	156 725

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'UC - Note B)

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES :		
ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS :		
Résultat net	2 574	4 003
Ajustements pour réconcilier le résultat net avec la liquidité provenant des activités des opérations :		
Provision pour dépréciations des prêts en principal et des intérêts	22	(28)
Pertes/(gains) non réalisés sur les placements	204	(738)
Variation des intérêts courus et à recevoir sur prêts	(530)	14 898
Variation des autres éléments de l'actif et du passif	1 986	(4 418)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'opérations	4 256	13 717
ACTIVITÉS DE PLACEMENT, DE PRÊT ET DE DÉVELOPPEMENT :		
Décaissements des prêts	(4 873)	(8 455)
Remboursements des prêts	5 518	21 734
Placements venant à échéance 3 mois après leur acquisition :		
Placements détenus à des fins de transaction	(2 035)	(21 059)
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement, de prêts et de développement	(1 390)	(7 780)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Retrait des fonds par le Gouvernement du Nigeria	(129 040)	-
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	(129 040)	-
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 500)	1 588
(Réduction)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(127 674)	7 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	141 416	133 891
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	13 742	141 416
COMPOSÉS DE :		
Placements venant à échéance dans 3 mois après leur acquisition	9 367	51 049
Avoirs en banque	4 375	90 367
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	13 742	141 416
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :		
Variations provenant des fluctuations des taux de change sur les prêts	(850)	(1 399)

Les notes annexées aux états financiers font partie du présent état.

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

NOTE A - NATURE DES OPÉRATIONS

Le Fonds spécial du Nigeria (le Fonds ou FSN) a été créé par un Accord signé le 26 février 1976 (l'Accord) entre la Banque africaine de développement (la Banque ou BAD) et la République fédérale du Nigeria. La Banque africaine de développement, dont le siège se trouve à Abidjan, en Côte d'Ivoire, administre les ressources du Fonds au nom du gouvernement du Nigeria. L'objectif du Fonds est d'accompagner l'effort de développement des pays membres régionaux de la BAD les plus pauvres. L'Accord stipule que le Fonds sera opérationnel pendant une période de 30 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord. Cette période pourrait être prorogée par accord mutuel entre la Banque et la République fédérale du Nigeria. L'Accord a expiré le 25 avril 2006 et a été prorogé deux fois pour des périodes respectives d'une année et ce, pour permettre la réalisation d'une revue indépendante des opérations réalisées par le Fonds. Suite à l'achèvement réussi de cette revue indépendante, le gouvernement du Nigeria et la Banque ont convenu de renouveler l'accord du Fonds pour une période de 10 ans, commençant à partir de 26 avril 2008.

NOTE B - RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), promulguées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour certains actifs financiers comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables essentiels appliqués par le Fonds sont résumés ci-dessous.

Constatation du revenu

Le revenu d'intérêt est couru dans le temps et constaté sur la base du taux d'intérêt effectif prévalant au cours de l'exercice où un tel instrument est en instance et détenu par le Fonds. Le taux d'intérêt effectif est le taux actualisant les flux futurs de trésorerie estimés à travers la durée de vie escomptée de l'actif financier à sa valeur nette comptable. Des commissions d'engagement sont comptabilisées sur le solde non décaissé des prêts.

Le revenu des placements comprend des plus-values ou moins-values réalisées et non réalisées sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Monnaies fonctionnelles et de présentation

Le Fonds effectue ses opérations en dollar des États-Unis. Le Fonds a décidé que sa monnaie fonctionnelle est le dollar des États-Unis. Conformément à l'article VII, section 7.3, de l'Accord portant création du Fonds spécial du Nigeria, les états financiers sont exprimés en unité de compte (UC).

La valeur de l'unité de compte est définie à l'article 5.1 (b) de l'Accord portant création de la BAD comme étant égale à un (1) droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) ou à toute unité adoptée à cet effet par le FMI. Au 31 décembre 2009, une unité de compte (1 UC) était équivalente à 1,56769 dollar E-U (2008:1,54027 dollar E-U).

Conversion de devises

Les montants des revenus et dépenses sont convertis en unité de compte aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en dollar des États-Unis sont convertis en unité de compte aux taux en vigueur à la date du bilan. Les différences de conversion sont directement débitées ou créditées des réserves sous la rubrique « Différence cumulée de conversion des devises » (DCCD). Les variations de la DCCD sont présentées dans l'état des variations des capitaux propres. Les souscriptions au capital sont enregistrées en unités de compte au taux en vigueur à la date de réception du paiement. Les gains et pertes de change, résultant de la conversion d'une devise à une autre, entrent dans la détermination du résultat net.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Fonds assume les droits et les obligations contractuels y afférents.

1) Actifs financiers

Le Fonds classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et montants à recevoir et placements détenus jusqu'à l'échéance. La Direction détermine la classification de ses placements lors de la comptabilisation initiale.

i) Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Tous les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le portefeuille de placements détenus à des fins de transaction est acquis principalement aux fins de vente à court terme. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de gains ou pertes sont portées dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

ii) Prêts et montants à recevoir

Les prêts comprennent les soldes à rembourser par les emprunteurs sur les montants décaissés. Le Fonds considère comme montants à recevoir les revenus courus et les montants à recevoir sur les prêts et placements et divers autres montants. Les prêts et montants à recevoir sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tel est le cas lorsque le Fonds fournit de l'argent, des biens ou des services directement à un emprunteur sans intention de céder par la suite sa créance. Les prêts et montants à recevoir sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Placements détenus jusqu'à l'échéance

Le Fonds a classé certains titres de créance comme des placements détenus jusqu'à l'échéance. Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables à des échéances fixes, que la Direction du Fonds a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces placements détenus jusqu'à l'échéance sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les achats et ventes d'actifs financiers détenus à des fins de transaction et les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés sur la base des dates de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre l'actif. Les prêts sont comptabilisés lorsque les fonds sont décaissés aux emprunteurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que d'autres placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentent un risque négligeable de variation en valeur et ont une échéance de trois (3) mois au plus à compter de leur date d'acquisition.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie en provenance des actifs financiers ont expiré ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

2) Passifs financiers

Les passifs financiers incluent les montants à payer. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, le Fonds détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « fait générateur de perte ») et que ce fait a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective selon laquelle une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif initial de l'actif. L'estimation de la dépréciation constitue la meilleure évaluation de la Direction quant au risque de retard dans le recouvrement de tout ou partie du montant dû et aux effets de ce retard.

La dépréciation est comptabilisée comme étant une réduction de la valeur comptable de l'actif par un compte de provision et enregistrée dans le compte de résultat. Si un prêt ou un placement détenu jusqu'à l'échéance est porteur d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour la dépréciation est le taux d'intérêt effectif défini dans le contrat. Les intérêts et commissions sont constatés sur tous les prêts, y compris ceux qui accusent des arriérés.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement applicable pour la compensation des montants comptabilisés, et qu'il y a une intention de traiter sur une base nette, ou de réaliser l'élément d'actif et régler simultanément l'élément de passif.

Présentation à la juste valeur

Sur les marchés actifs ou liquides, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les prix de marché. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Si les critères ci-dessus ne sont pas remplis, le marché n'est pas considéré comme actif. Les indicateurs selon lesquels un marché est inactif comportent notamment une forte dispersion ou une augmentation significative de la dispersion des prix disponibles entre offre et demande, ou l'existence de peu de transactions récentes observées sur le marché. Quand les marchés deviennent non liquides ou moins actifs, les cotations du marché peuvent ne pas représenter les prix auxquels les transactions ordonnées auraient lieu entre des acheteurs et des vendeurs avisés, et peuvent donc exiger un ajustement dans le processus d'évaluation. En conséquence, sur un marché inactif, les cotations des prix ne sont pas nécessairement représentatives de la juste valeur. Un jugement considérable est requis pour distinguer les marchés actifs des marchés inactifs.

Les instruments financiers dont les cotations boursières existent sont évalués à leur valeur boursière du moment. Pour les actifs financiers non cotés ou cotés sur les marchés inactifs, le Fonds détermine la juste valeur par des techniques de valorisation faisant le plus possible appel aux données du marché. Il s'agit notamment des transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, des modèles de valorisation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Les instruments financiers pour lesquels on ne dispose pas de cotation boursière ont été évalués selon des méthodes et hypothèses qui impliquent nécessairement des jugements subjectifs. Il n'est donc pas possible de déterminer la valeur effective à laquelle ces instruments financiers pourraient être échangés dans une transaction normale ou s'ils peuvent effectivement être échangés. La Direction estime que ces méthodes et hypothèses sont raisonnables ; toutefois, les valeurs réelles réalisées en cas de cession pourraient être différentes des justes valeurs indiquées.

Les trois niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : Cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni mise à jour).

Niveau 2 : Cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou d'autres techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

En estimant la juste valeur de ses instruments financiers, le Fonds a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes :

Avoirs en banque et équivalents de trésorerie : La valeur comptable indiquée au bilan correspond à la juste valeur.

Placements : La juste valeur des titres de placement est basée sur les cotations boursières, lorsqu'elles sont disponibles. Lorsque les cotations boursières ne sont pas disponibles, la juste valeur est fondée sur les cotations boursières d'instruments comparables.

Prêts : Pour le moment, le Fonds ne cède pas ses prêts. Il n'estime pas non plus qu'il existe un marché comparable pour ses prêts. La juste valeur des prêts portée dans les présents états financiers représente la meilleure estimation par la Direction des flux de trésorerie attendus sur ces prêts. La juste valeur est estimée selon un modèle de valeur actualisée des flux de trésorerie sur la base du taux prêteur du marché en vigueur en fin d'exercice, ajusté pour tenir compte du risque du crédit estimé.

Revenus non distribués

Les revenus non distribués du Fonds comprennent les dotations aux réserves des résultats des exercices antérieurs et le résultat net non affecté de l'exercice en cours.

Jugements comptables essentiels et principales sources d'incertitude pour les estimations

L'établissement des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière nécessite de la part de la Direction des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles. Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience et d'autres facteurs, comme les événements futurs jugés raisonnables dans les circonstances du moment. Les principaux jugements et estimations sont résumés ci-après.

ij) Dépréciation des actifs comptabilisés au coût amorti

Le Fonds évalue d'abord s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier pris individuellement. Au cas où il détermine qu'il n'existe aucune indication objective de dépréciation d'un actif financier donné, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers ayant des caractéristiques de risque similaires, qui sont évalués collectivement aux fins de dépréciation. Les actifs individuellement évalués pour dépréciation et pour lesquels une dépréciation est ou continue d'être constatée ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective pour dépréciation. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers s'est déprécié et une perte de valeur est encourue si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation qui résulte d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « fait générateur de perte ») et que cet événement générateur a un impact sur les flux de trésorerie futurs qui peut être estimé de façon fiable.

Si le Fonds détermine qu'il existe une indication objective selon laquelle une dépréciation est intervenue sur les prêts et les montants à recevoir ou sur les placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation est la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés recouvrables (sans tenir compte des pertes futures non encore encourues), en utilisant comme taux d'actualisation le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

La valeur comptable de l'actif portée au bilan est ramenée au montant recouvrable et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat.

ii) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est déterminée en ayant recours à des techniques d'évaluation. Lorsqu'il est fait usage de techniques d'évaluation (des modèles par exemple) pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et périodiquement revues par des personnes qualifiées et indépendantes du domaine qui les a mises au point. Tous les modèles sont certifiés avant leur utilisation et ils sont calibrés pour s'assurer que le produit reflète les données réelles et les prix comparables du marché. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent uniquement des données observables ; toutefois, des domaines comme le risque de crédit (risque propre et risque de contrepartie), les volatilités et les corrélations nécessitent que la Direction fasse des estimations. Les changements d'hypothèses concernant ces facteurs pourraient affecter la juste valeur des instruments financiers.

iii) Placements détenus jusqu'à l'échéance

Dans son évaluation visant à déterminer que les actifs sont détenus jusqu'à l'échéance, le Fonds évalue son intention et sa capacité de détenir ces placements jusqu'à l'échéance.

NOTE C - LES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE NOUVELLES ET REVISÉES

1) Normes, Amendements et Interprétations en vigueur le ou après le 1^{er} Janvier 2009 mais ayant fait l'objet d'une application anticipée par le Fonds

IFRS 7 : «Instruments Financiers : informations à fournir»

Le 5 mars 2009, l'IASB a publié les amendements des informations à fournir sous la norme IFRS 7. Les amendements en question qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2009 exigent la présentation d'informations supplémentaires sur l'évaluation à la juste valeur en utilisant une hiérarchie à trois niveaux reflétant la fiabilité des données sur lesquelles ces évaluations sont fondées. Sous cette hiérarchie, les mesures les plus fiables sont celles fondées sur les prix non ajustés des marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables. Le Fonds a appliqué les amendements par anticipation en 2008.

2) Normes, Amendements et Interprétations en vigueur le ou après le 1^{er} Janvier 2009 et adoptés en 2009

En 2009, le Fonds a adopté les nouvelles normes IAS/IFRS et amendements aux normes ci-après :

IAS 1 (révisée) : «Présentation des états financiers»

Une version révisée de la norme IAS 1 a été publiée en septembre 2007. Les amendements à la norme IAS 1 exigent que le Fonds présente dans des états séparés les variations de capitaux propres liées aux actionnaires ainsi que celles relatives au résultat global (non liées aux actionnaires), y compris les ajustements de reclassement apparentés de ces composantes. Cet amendement exige en outre la présentation d'un bilan régularisé au début de la première période comparative pour l'ensemble des états financiers au cas où le Fonds applique d'une manière rétrospective une politique comptable ou procède à un retraitement rétrospectif.

L'adoption de la norme IAS 1 (révisée) n'a pas eu d'incidence sur la situation financière ou la performance du Fonds puisqu'elle se rapporte uniquement à la présentation des états financiers. Elle a abouti à certaines modifications de présentation des états financiers du Fonds, y compris la présentation de tous les produits et charges dans deux états distincts: le compte de résultat et l'état du résultat global.

Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer à la présentation de la période actuelle qui est conforme à la version révisée de la norme.

IFRS 8 : «Segments opérationnels»

La norme IFRS 8 a été publiée en novembre 2006 et s'applique aux états financiers pour les périodes commençant à partir du 1^{er} janvier 2009. La norme remplace les informations à publier selon la norme IAS 14 «Information sectorielle» et exige l'alignement des segments dans les états financiers avec ceux utilisés en interne par le principal décideur pour l'allocation des ressources et l'évaluation des performances.

L'adoption de la norme IFRS 8 n'a pas eu d'incidence sur la situation financière ou la performance du Fonds puisqu'elle se rapporte uniquement aux informations à fournir. Les informations sur les segments établies conformément à la norme IFRS 8 sont présentées dans la note K aux états financiers.

3) Normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur

À la date d'approbation de ces états financiers, certaines nouvelles normes IFRS, amendements aux normes et interprétations ne sont pas encore entrés en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, et n'ont pas été appliqués dans la préparation de ces états financiers. Il est attendu que la nouvelle norme ci-après soit pertinente pour le Fonds.

IFRS 9 : «Instruments financiers»

La norme IFRS 9 a été publiée en Novembre 2009 et concrétise la première phase du projet global de l'IASB qui vise à remplacer la norme IAS 39. IFRS 9 remplace les parties de la norme IAS 39 relatives à la classification et l'évaluation des actifs financiers. IFRS 9 exige que la classification des actifs financiers, basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers (son business model) et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, soit effectuée en deux catégories de mesure: ceux qui doivent être évalués à leur juste valeur et ceux qui doivent être évalués au coût amorti. Un instrument n'est évalué au coût amorti que s'il est un instrument de créance et s'il est géré, selon le business model, dans l'objectif de recueillir les flux de trésorerie contractuels et que l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels représentant les paiements du principal et des intérêts. Tous les autres instruments doivent être mesurés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. IFRS 9 prévoit également que tous les instruments de capitaux propres soient mesurés à leur juste valeur. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, tandis que pour tous les autres instruments de capitaux propres, l'entité peut opter irrévocablement lors de la comptabilisation initiale pour constater toutes les variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

L'adoption de la norme IFRS 9 est obligatoire à partir du 1^{er} Janvier 2013 mais une adoption anticipée est autorisée. IFRS 9 aura un effet sur la classification actuelle des actifs financiers du Fonds. Cependant, puisque les actifs du Fonds sont principalement constitués de prêts et de placements, et dans la mesure où tous les placements sont actuellement détenus à des fins de transaction, l'adoption de la norme IFRS 9 n'aurait pas d'impact significatif sur le FSN.

NOTE D – POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU RISQUE

Comme décrit la note A, la Banque gère les ressources du Fonds pour le compte du Gouvernement du Nigeria. Pour l'exercice de ses fonctions fiduciaires, la Banque applique une politique spécifique de gestion du risque en vue de protéger les ressources du Fonds en s'appuyant sur les préconisations de l'Autorité Générale de Gestion des Actifs et des Passifs de la Banque (l'Autorisation GAP). L'Autorisation GAP établit les principes directeurs de gestion des risques du Fonds y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de crédit et de contrepartie et le risque opérationnel.

En vertu de l'Autorisation GAP, le Président est habilité à approuver et amender, si nécessaire, les directives opérationnelles détaillées, sur recommandation du Comité de gestion actif-passif (ALCO). Ce comité présidé par le Vice-président, Finances, est l'instance supérieure de la Banque chargée des questions de gestion du risque.

ALCO se réunit régulièrement pour jouer son rôle de supervision. Les fonctions clés d'ALCO relatives à la gestion du Fonds incluent la revue des rapports ordinaires et spéciaux de gestion financière et du risque, ainsi que les projections en la matière ; l'approbation des stratégies d'ajustement du bilan ; et la confirmation des notations de risque de crédit attribuées aux pays et aux projets, y compris l'estimation des pertes qui en découlent. ALCO est appuyé par plusieurs groupes de travail permanents qui rendent compte sur des questions spécifiques telles que le risque-pays, le risque de crédit non souverain, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque opérationnel, les projections financières, et les produits et services financiers.

La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre des politiques et directives concernant la gestion du risque est déléguée aux unités opérationnelles compétentes, tandis que le Département de la gestion financière est chargé de suivre le respect, au quotidien, de ces politiques et directives.

Les sections ci-après décrivent, en détail, la manière dont le Fonds gère les différentes sources de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte financière éventuelle résultant de la défaillance d'un ou de plusieurs emprunteurs/débiteurs. Le risque de crédit est la principale source de risque pour le Fonds provenant de ses opérations de prêt et de trésorerie. Il découle principalement des transactions souveraines relevant des portefeuilles de prêts et des placements de trésorerie. Ces risques sont gérés dans un cadre intégré de politiques de crédit, de directives et de processus décrits plus en détail aux sections suivantes.

1) Risque de crédit souverain

Lorsque le Fonds prête aux emprunteurs du secteur public, il exige généralement une garantie souveraine intégrale ou son équivalent de la part du pays membre emprunteur. De même, en octroyant un crédit à des entités publiques, il est exposé au risque pays qui inclut les pertes éventuelles relatives à l'incapacité du pays ou à son manque de volonté de respecter ses obligations envers le Fonds. Le Fonds gère le risque-pays grâce à ses politiques financières et ses stratégies de prêt, notamment les plafonds d'engagement par pays et l'évaluation de la solvabilité globale du pays. Il s'agit notamment d'évaluer la performance macroéconomique du pays ainsi que sa situation sociopolitique et ses perspectives futures de croissance.

Risque - pays

L'encours des prêts du Fonds au 31 décembre 2009 se présente comme suit:

(montants en milliers d'UC)

Pays	Nombre de prêts*	Total prêts*	Montants des prêts non signés	Prêts non décaissés	Solde à rembourser	% Encours des prêts
Bénin	3	7 997	-	-	7 997	15,02
Cap-Vert	1	1 820	-	-	1 820	3,42
Djibouti	1	1 901	-	-	1 901	3,57
Gambie	3	12 454	-	5 787	6 667	12,52
Ghana	1	2 972	-	2 555	417	0,78
Guinée	2	5 221	-	330	4 891	9,19
Guinée-Bissau	1	3 512	-	3 480	32	0,06
Lesotho	2	229	-	-	229	0,43
Liberia	3	6 494	-	-	6 494	12,20
Madagascar	1	3 321	-	-	3 321	6,24
Mali	1	286	-	-	286	0,54
Mauritanie	2	9 901	-	4 767	5 134	9,64
Namibie	1	1 420	-	-	1 420	2,67
Rwanda	2	6 840	-	4 154	2 686	5,04
Sénégal	2	2 460	-	-	2 460	4,62
Seychelles	2	1 483	-	-	1 483	2,79
Somalie**	1	742	-	-	742	1,39
Swaziland	1	4 823	-	3 043	1 780	3,34
Tanzanie	1	1 846	-	-	1 846	3,47
Ouganda	1	1 636	-	-	1 636	3,07
Total	32	77 358	-	24 116	53 242	100,00

* À l'exclusion des prêts entièrement remboursés ou annulés.

** Pays en situation d'arriérés au 31 décembre 2009.

Certains chiffres ayant été arrondis, leur sommation peut être différente du montant total indiqué.

Évaluation systématique du risque de crédit

Actuellement, le Fonds prête seulement aux emprunteurs du secteur public et ses prêts bénéficient généralement d'une garantie souveraine ou d'une garantie équivalente de la part de l'Etat membre bénéficiaire du prêt.

Le cadre général de gestion des activités de crédit du Fonds repose sur une évaluation systématique du risque de crédit fondée sur une échelle uniforme de notation interne du risque, qui tient compte des pertes statistiques prévues selon le tableau ci-dessous.

Notation du risque	Description	Catégorie de risque	Equivalent international
1	Excellent	Risque très faible	A-BBB/Baa
2	Très bien	Risque faible	BB/Ba
3	Bien	Risque modéré	B/B
4	Assez bien		
5	Acceptable	Risque élevé	CCC/Caa
6	Faible		
7	Attention spéciale		
8	Insuffisant	Risque très élevé	CC-D/Ca-D
9	Douteux		
10	Pertes avérées		

Les notations du risque de crédit souverain sont déterminées sur la base de cinq indices de risque que sont la performance macroéconomique, la soutenabilité de la dette, les facteurs sociopolitiques, l'environnement des affaires et la performance du portefeuille. Ces cinq indices sont combinés pour déterminer un indice composite de risque-pays souverain qui est à son tour converti en notation de risque-pays. Ces notations de risque-pays sont validées par rapport à la moyenne des notations de risque-pays attribuées par les agences de notation agréées et les autres entités internationales spécialisées en la matière. Le Comité ALCO examine les notations-pays, tous les trimestres, pour s'assurer du respect des plafonds d'engagement par pays, de l'évolution des conditions de risque de crédit-pays, et approuver la modification du provisionnement pour pertes, s'il y a lieu.

Suivi du risque du portefeuille

Selon la politique du Fonds, si un paiement au titre du principal, des intérêts et autres commissions en faveur du Fonds reste en souffrance pendant plus de trente (30) jours, aucun nouveau prêt pour le pays concerné ou tout autre emprunteur de son secteur public ne sera présenté au Conseil d'administration pour approbation, et aucun prêt approuvé et non encore signé ne le sera, tant que tous les arriérés n'auront pas été apurés. De même, le Fonds suspend tous les décaissements au titre de prêts accordés à ce pays ou garantis par ce dernier, jusqu'à ce que tous les montants en souffrance soient payés.

2) Risque de crédit de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte éventuelle due au non respect par la contrepartie contractante de son obligation. Le Fonds utilise une panoplie d'instruments financiers pour répondre aux besoins des emprunteurs, gérer son exposition aux fluctuations des marchés de taux d'intérêt et de change, et placer temporairement ses liquidités avant les décaissements. Tous ces instruments financiers comportent, à des degrés divers, le risque que la contrepartie engagée dans la transaction ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations envers le Fonds.

Étant donné la nature des activités du Fonds, il est impossible d'éliminer complètement le risque de crédit de contrepartie. Cependant, le Fonds réduit au minimum ce risque en effectuant les transactions dans un cadre prudentiel de contreparties approuvées, de normes minimum de notation de crédit, de plafonds d'engagement par contrepartie, et de mesures d'atténuation du risque de crédit de contrepartie. Les contreparties doivent remplir les exigences minimum de notation de crédit et sont approuvées par le Vice-président, Finances. L'approbation d'ALCO est obligatoire pour les contreparties dont la notation est inférieure à la notation minimum exigée.

Le tableau suivant détaille les classements de crédit minimum pour les contreparties de placement autorisées :

	Maturité					
	6 mois	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	30 ans
État		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Organismes publics/institutions multilatérales		A/A2			AA-/Aa3	AAA/Aaa
Banques	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
Entreprises, dont établissements financiers non bancaires	A/A2		AA-/Aa3	AAA/Aaa		
MBS /ABS	Pas de limitation, mais projections de remboursement obligatoires					

Le Fonds réalise ses opérations de placement sur des titres garantis par des créances hypothécaires (MBS) ou par des actifs (ABS) dont la notation minimale est AAA/Aaa et des fonds communs de placement monétaire dont la note minimale est AA-/Aa3.

Outre ces notations minimum requises, le Fonds applique un cadre de plafonnement des engagements axé sur la note de crédit et la taille de la contrepartie, en fixant le plafond d'engagement envers une contrepartie donnée à 10 % de la liquidité du Fonds. Les différents risques de contrepartie sont regroupés pour tous les instruments selon la méthodologie de risque potentiel de la Banque des règlements internationaux (BRI), et sont suivis régulièrement par rapport aux plafonds de crédit du Fonds en tenant compte des effets positifs résultant des garanties reçues.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, le risque potentiel de contrepartie pour les portefeuilles de placements et de dérivés reste dominé par les contreparties notées AA ou mieux.

Profil de risque de crédit pour les portefeuilles de placements et de dérivés			
	AAA	AA	A
2009	60 %	37 %	3 %
2008	55 %	34 %	11 %
2007	14 %	85 %	1 %
2006	42 %	54 %	4 %
2005	77 %	19 %	4 %
2004	71 %	25 %	4 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne l'éventualité de pertes résultant d'une insuffisance de liquidités pour répondre en temps voulu aux besoins de trésorerie. Pour atténuer le risque de liquidité, la politique de gestion de placement du Fonds stipule que celui-ci doit avoir suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations de décaissement.

Risque de change

Le risque de change est l'éventualité de pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché. Le Fonds gère ses risques de change par une politique de maintien de ses placements et de ses prêts en dollar E-U, devise dans laquelle sont exprimées les ressources du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt sur son portefeuille de prêts et de placements. Les prêts accordés par le Fonds sont à taux fixes. Les placements sont gérés par rapport au taux moyen à trois mois du LIBOR en vue de gérer prudemment les ressources disponibles. Le risque lié à la révision de taux n'est pas significatif par rapport aux fonds propres du Fonds et n'est donc pas couvert.

Au 31 décembre 2009, le Fonds avait 24,12 millions d'UC de prêts engagés non encore décaissés (2008: 23,91 millions d'UC). Le taux d'intérêt sur ces prêts non-décaissés se situe entre 2 % et 4 % l'an.

La situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2009 et 2008 se présente comme suit :

i) Situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2009

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêts	Montant total
Actif								
Avoirs en banque	4 375	-	-	-	-	-	-	4 375
Placements	98 414	-	-	-	-	-	-	98 414
Montants à recevoir	2 272	-	-	-	-	-	-	2 272
Prêts	7 780	5 800	5 590	5 340	5 060	23 672	(143)	53 099
	112 841	5 800	5 590	5 340	5 060	23 672	(143)	158 160
Dettes et Capitaux propres								
Montants à payer	(1 435)	-	-	-	-	-	-	(1 435)
Situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2009*	111 406	5 800	5 590	5 340	5 060	23 672	(143)	156 725

* La situation du risque d'intérêt représente les capitaux propres.

ii) Situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2008

(en milliers d'UC)

	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Au delà de 5 ans	Fonds ne portant pas d'intérêts	Montant total
Actif								
Avoirs en banque	90 367	-	-	-	-	-	-	90 367
Placements	139 565	-	-	-	-	-	-	139 565
Montants à recevoir	3 531	-	-	-	-	-	(462)	3 069
Prêts	7 130	5 932	5 631	5 431	5 170	25 491	(157)	54 628
	240 593	5 932	5 631	5 431	5 170	25 491	(619)	287 629
Dettes et Capitaux propres								
Montants à payer	(852)	-	-	-	-	-	-	(852)
Situation du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2008^(*)	239 741	5 932	5 631	5 431	5 170	25 491	(619)	286 777

* La situation du risque de taux d'intérêt représente les capitaux propres.

Analyse de la sensibilité aux devises et aux taux d'intérêt

Tous les placements et prêts du Fonds sont libellés en dollar E-U. En conséquence, il est uniquement sensible aux variations de conversion dans la mesure où ses actifs sont enregistrés en UC pour les besoins de l'élaboration des états financiers. Toute variation du taux de change UC/dollar E-U aura un impact sur ces valeurs à hauteur de 40 % approximativement.

Les variations des taux d'intérêt ont un impact sur le montant de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une variation parallèle de la courbe de rendement de +/- 100 points de base respectivement sur le portefeuille arrêté au 31 décembre 2009 et 2008.

(en milliers d'UC)

	+100 Points de base		-100 Points de base	
	2009	2008	2009	2008
(Perte)/Gain sur placements détenus à des fins de transaction	(203)	(232)	204	233

Le portefeuille des prêts est composé uniquement de prêts à taux fixes qui sont comptabilisés au coût amorti; il n'est donc pas affecté par la variation des taux d'intérêt.

NOTE E - PLACEMENTS

Dans sa stratégie globale de gestion du portefeuille, le Fonds place ses disponibilités dans les titres d'État et d'organismes publics, les dépôts à terme et les titres adossés à des actifs.

Pour les titres d'État et d'organismes publics ayant une échéance supérieure à un an, le Fonds n'investit que dans les titres notés «AA-» au moins, émis ou garantis sans condition par les pouvoirs publics des pays membres ou d'autres organismes publics. En ce qui concerne les titres adossés à des actifs, le Fonds n'investit que dans les titres notés «AAA». Les placements sur le marché monétaire sont limités à des instruments ayant une échéance inférieure à un an notés «A» au moins.

Au 31 décembre 2009 et 2008, tous les placements du Fonds sont composés des placements détenus à des fins de transaction.

Les placements du Fonds au 31 décembre 2009 et 2008 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2009	2008
Dépôts à terme	9 367	48 693
Titres adossés à des créances	3 866	13 694
Obligations d'État et d'organismes publics	58 527	60 641
Obligations émises par des sociétés privées	26 654	16 537
Total	98 414	139 565

Le tableau ci-dessous classe les placements du Fonds comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2009 en trois niveaux traduisant la fiabilité relative de leur base d'évaluation, le niveau 1 étant le plus fiable.

(en milliers d'UC)	Cours de marchés actifs pour le même instrument	Techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables	Techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables	Montant Total
	(Niveau 1)	(Niveau 2)	(Niveau 3)	
Dépôts à terme	9 367	-	-	9 367
Titres adossés à des créances	-	-	3 866	3 866
Obligations d'État et d'organismes publics	58 527	-	-	58 527
Obligations émises par des sociétés privées	20 575	6 079	-	26 654
Montant total	88 469	6 079	3 866	98 414

L'évaluation à la juste valeur des instruments financiers basée sur des techniques d'évaluation, dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables (niveau 3) au 31 décembre 2009, se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2009
Solde au 1 ^{er} janvier	5 209
Pertes constatées dans le compte de résultat	(2 769)
Acquisition, émission et vente (nette)	1 518
Écart de conversion	(91)
Solde au 31 décembre	3 867

L'échéancier contractuel des placements détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2009 et 2008 se présente comme suit:

(en milliers d'UC)	2009	2008
À un an ou moins	29 448	115 964
À plus d'un an et moins de deux ans	44 731	9 697
À plus de deux ans et moins de trois ans	20 367	-
À plus de trois ans et moins de quatre ans	-	-
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	2 244	-
À plus de cinq ans	1 624	13 904
Total	98 414	139 565

Le solde nominal des placements au 31 décembre 2009 était de 98,23 millions d'UC (2008 : 140,10 millions d'UC), alors que le taux de rendement moyen était de 1,26 % (2008 : 2,15 %).

NOTE F - PRÊTS

Le taux d'intérêt appliqué aux prêts accordés jusqu'au 22 septembre 2003 était de 4 % sur l'encours. À partir du 22 septembre 2003, en vertu de la résolution B/BG/2003/11 du Conseil des gouverneurs en date du 3 juin 2003 et du Protocole d'accord entre le gouvernement du Nigeria et la Banque en date du 22 septembre 2003, le taux d'intérêt sur les prêts a été modifié, passant du taux fixe de 4 % par an à une fourchette annuelle de 2 % à 4 % sur l'encours des prêts. En plus, une commission de 0,75 % l'an est à payer sur le solde non décaissé à compter de 120 jours après la date de signature du prêt. Les prêts sont accordés pour une durée maximum de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans au plus.

Les règles relatives aux prêts du Fonds exigent que les prêts soient exprimés en UC et remboursés dans la devise décaissée. Au 31 décembre 2009, tous les prêts décaissés du Fonds sont remboursables en dollar E-U.

L'échéancier contractuel de l'encours des prêts au 31 décembre 2009 et 2008 se présente comme suit :

(montants en millions d'UC)

Echéances	2009		2008	
	Montant	%	Montant	%
À un an ou moins	7,78	14,61	7,13	13,01
À plus d'un an et moins de deux ans	5,80	10,89	5,93	10,82
À plus de deux ans et moins de trois ans	5,59	10,50	5,64	10,29
À plus de trois ans et moins de quatre ans	5,34	10,03	5,43	9,91
À plus de quatre ans et moins de cinq ans	5,06	9,51	5,17	9,44
À plus de cinq ans	23,67	44,46	25,49	46,53
Total	53,24	100,00	54,79	100,00

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours des prêts au 31 décembre 2009 est de 3,79 % (2008 : 2,46 %).

Les emprunteurs ont la possibilité de rembourser les prêts par anticipation, sous réserve des dispositions de l'accord de prêt.

Provision pour dépréciation du principal et des produits à recevoir sur les prêts

Au 31 décembre 2009, les prêts accordés à certains pays membres ou garantis par eux affichant un solde global en principal de 0,74 million d'UC, dont 0,61 million d'UC en arriérés, étaient considérés comme ayant subi une dépréciation.

Les montants bruts des prêts et revenus courus et créances dépréciés au 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que les provisions pour dépréciation correspondantes se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2009	2008
Encours des prêts dépréciés	742	585
Moins : Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(143)	(157)
Solde net des prêts dépréciés	599	428
Revenus courus et créances sur les prêts dépréciés	859	1 292
Moins : Provision cumulée pour dépréciation	(489)	(461)
Solde net des revenus courus et créances sur les prêts dépréciés	370	831

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation des prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2009	2008
Solde au 1 ^{er} janvier	157	153
Provision pour dépréciation des prêts de l'exercice	(12)	(17)
Ajustement de réévaluation	(2)	21
Solde au 31 décembre	143	157

Les variations de la provision cumulée pour dépréciation des intérêts et produits à recevoir sur prêts, pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)	2009	2008
Solde au 1 ^{er} janvier	461	481
Provision pour dépréciation des intérêts de l'exercice	34	(11)
Ajustement de réévaluation	(6)	(9)
Solde au 31 décembre	489	461

Juste valeur des prêts

Au 31 décembre 2009 et 2008, la juste valeur estimative des prêts se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Encours des prêts au 31 décembre	53 242	50 198	54 785	52 104
Provision cumulée pour dépréciation des prêts	(143)	-	(157)	-
Solde net des prêts	53 099	50 198	54 628	52 104

NOTE G - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres comprennent le capital du Fonds, les revenus non distribués et la différence cumulée de conversion des devises. De plus amples précisions sont données ci-après :

Capital du Fonds

Le montant initial du capital du Fonds était de 50 millions de Naira, payable en devises librement convertibles en deux versements égaux de 25 millions de Naira chacun. Le premier versement, équivalent à 39,9 millions de dollars E-U, a été reçu par la Banque le 14 juillet 1976, et le second versement, équivalent à 39,61 millions de dollars E-U, a été reçu le 1^{er} février 1977.

En mai 1981, la République fédérale du Nigeria a annoncé la reconstitution du Fonds pour un montant de 50 millions de Naira, dont le premier versement de 35 millions de Naira (52,29 millions de dollars E-U) est intervenu le 7 octobre 1981. Le deuxième versement de 8 millions de Naira, équivalent à 10,87 millions de dollars E-U, a été effectué le 4 mai 1984. Le dernier versement de la reconstitution du Fonds a été reçu le 13 septembre 1985, pour un montant de 7 millions de Naira, équivalent à 7,38 millions de dollars E-U.

Suite à la demande du gouvernement du Nigeria, le 14 juin 2006, une somme de 200 millions de dollars E-U (135,71 millions d'UC) a été remboursée au gouvernement du Nigeria sur les ressources du Fonds.

Une deuxième demande de retrait de fonds du gouvernement du Nigeria, pour un montant de 200 millions de dollars E-U (129,04 millions d'UC), a été versée en Juillet 2009.

Revenus non distribués

Les mouvements des revenus non distribués durant les exercices 2008 et 2009 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

Solde au 1 ^{er} janvier 2008	269 657
Résultat net de l'exercice	4 003
Solde au 31 décembre 2008 et 1^{er} janvier 2009	273 660
Résultat net de l'exercice en cours	2 574
Retrait des fonds par le gouvernement du Nigeria	(129 040)
Solde au 31 décembre 2009	147 194

En mai 2009, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé la distribution d'une partie du résultat de l'exercice 2008 en faveur de l'initiative PPT. La distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs est comptabilisée comme charge dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel intervient son approbation. Avant 2006, la distribution approuvée par le Conseil des gouverneurs était comptabilisée comme réduction des revenus non distribués. La distribution approuvée pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 s'élève respectivement à 0,60 million d'UC et 1,98 million d'UC.

Ajustements cumulés de Conversion de devises

Les ajustements cumulés de conversion de devises au 31 décembre 2009 et 2008 se présentent comme suit :

(en milliers d'UC)

	2009	2008
Solde au 1 ^{er} Janvier	115 469	124 777
Mouvements de l'exercice	3 586	(9 308)
Solde au 31 décembre	119 055	115 469

NOTE H – REVENUS**Intérêts et commissions sur prêts**

Le revenu des prêts pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)

	2009	2008
Revenus d'intérêts sur les prêts non dépréciés	1 813	1 820
Revenus d'intérêts sur les prêts dépréciés	39	45
Commissions d'engagement	169	211
Total	2 021	2 076

Revenus des placements

Les revenus des placements pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 se présente comme suit :

(en milliers d'UC)	2009	2008
Revenus d'intérêts	1 279	5 082
Gains de juste valeur réalisés et non réalisés	711	268
Total	1 990	5 350

NOTE I - DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Conformément à l'Accord portant création du Fonds, le Fonds rembourse à la Banque les dépenses relatives à l'administration du Fonds comme suit :

- Les dépenses directes encourues par la Banque pour le compte du Fonds ;
- Les dépenses indirectes encourues par la Banque pour l'administration du Fonds.

Toutefois, le paiement annuel pour les dépenses susmentionnées encourues de la Banque ne peut excéder 20 % du revenu brut du Fonds au cours de chaque exercice. La formule de partage des dépenses administratives est révisée de temps à autre d'un commun accord. Le montant de 0,80 million d'UC imputé pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (2008 : 1,48 million d'UC) représente la part remboursée par le Fonds dans les dépenses du Groupe de la Banque conformément à l'Accord du Fonds.

NOTE J - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le FSN est géré par la BAD. La BAD conduit les opérations générales du FSN conformément aux termes de l'Accord du FSN et en relation avec le gouvernement du Nigeria. Le FSN utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque et rembourse à la Banque sa quote-part dans les coûts de ces facilités selon une formule prédéterminée de partage des coûts (Note I). Le montant à payer au 31 décembre 2009 pour sa quote-part des dépenses est de 0,66 million d'UC (2008 : 0,26 million d'UC) et est inclus au Bilan dans les montants à payer.

NOTE K – INFORMATION SUR LES SEGMENTS

L'objectif du Fonds est d'accorder des prêts aux pays membres régionaux de la BAD les plus pauvres à des fins de développement. Ses produits et services sont les mêmes et sont structurés et utilisés de façon relativement uniforme pour tous les emprunteurs. La Direction a conclu que le Fonds ne dispose que d'un seul segment isolable, conformément à la norme IFRS 8.

Les produits et services à partir desquels le Fonds tire ses revenus sont principalement les prêts accordés aux états membres régionaux de la Banque ainsi que les placements en trésorerie.

Les revenus externes pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 sont détaillés comme suit:

(en milliers d'UC)	2009	2008
Intérêts et commissions sur prêts	2 021	2 076
Revenus des placements	1 990	5 350
Autres revenus	-	33
Total des revenus externes	4 011	7 459

Les opérations de développement du Fonds sont divisées, à des fins de gestion interne, en cinq sous-régions du continent Africain: Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'est, Afrique du nord, et l'Afrique de l'ouest. Les activités de placement sont menées principalement en dehors du continent Africain, et ne sont pas, en conséquence, incluses dans le tableau ci-dessous. Dans la présentation des informations sur la base des zones géographiques ci-dessus, les produits sont basés sur la localisation des clients. Le Fonds utilise les bureaux, le personnel, l'organisation, les services et les installations de la Banque et, par conséquent, ne possède pas d'actifs non courants.

Les informations sur les revenus des prêts par zone géographique pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2008 sont détaillées comme suit:

(en milliers d'UC)	Afrique Australe	Afrique Centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Total
2009						
Revenus des prêts	308	-	428	135	1 150	2 021
2008						
Revenus des prêts	311	-	454	129	1 182	2 076

Il n'y avait pas de revenus provenant d'opérations avec un seul client qui représentent 10 % ou plus des revenus du Fonds au titre de l'exercice 2009.

NOTE L - APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 24 mars 2010, le Conseil d'administration de la Banque a autorisé la transmission des présents états financiers au Conseil des gouverneurs. Les états financiers seront approuvés par le Conseil des gouverneurs à l'assemblée annuelle de mai 2010.



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone: +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie: +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet: www.kpmg.fr

Fonds Spécial du Nigeria

Agence Temporaire de relocalisation
15 Avenue du Ghana
1002 Tunis Belvédère
Tunisie

Rapport du commissaire aux comptes au Conseil des Gouverneurs de la Banque Africaine de Développement concernant le Fonds Spécial du Nigeria

Exercice clos le 31 décembre 2009

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Spécial du Nigeria ('le Fonds'), comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à K y afférentes.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables qui y sont énoncées, aux fins de soumettre des comptes audités et approuvés au Conseil des gouverneurs en application des dispositions de la section 8.2 de l'Accord portant création du Fonds. Le présent rapport est présenté uniquement à l'attention du Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, conformément à la section 8.2 de l'Accord portant création du Fonds. Nous avons effectué nos travaux afin de pouvoir porter à la connaissance du Conseil des Gouverneurs de la Banque, les questions que nous sommes tenus de lui communiquer dans notre rapport de commissaire aux comptes, à l'exclusion de tout autre but. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité à l'égard de personne d'autre que le Fonds et le Conseil des Gouverneurs de la Banque en tant qu'organe, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou les opinions que nous avons exprimées.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière et en accord avec l'Accord portant création du Fonds. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

KPMG S.A. cabinet français membre de KPMG International.
une coopérative de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat aux
comptes à directoire et conseil
de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920 Z
775726417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417